

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 207

7 novembre 2014

Sommaire

Règlements communaux	page 4094
Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg	4100
Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ouverte à la signature à Vienne et New York, le 3 mars 1980 – Adhésion de la République de Singapour; réserve et déclaration	4103
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, fait à New York, le 25 mai 2000 – Ratification de la Guinée-Bissau	4103
Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières, signé à Luxembourg, le 15 octobre 2001 – Entrée en vigueur	4103
Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française, concernant la mise en place et l'exploitation d'un centre commun de coopération policière et douanière dans la zone frontalière commune, signée à Luxembourg, le 24 octobre 2008 – Entrée en vigueur; liste des Etats liés	4103
Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté par la résolution RC/Res. 5 à la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à Kampala, le 10 juin 2010 – Ratifications de la Pologne, de l'Espagne et de la Lettonie	4103
Amendements sur le crime d'agression du Statut de Rome de la Cour pénale internationale adoptés par la résolution RC/Res. 6 à la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à Kampala, le 11 juin 2010 – Ratifications de la Pologne, de l'Espagne et de la Lettonie	4104

Règlements communaux.

B e c h.- Abrogation des taxes de chancellerie à prélever sur les cartes d'identité et sur les demandes de passeport.

En séance du 7 juillet 2014 le Conseil communal de Bech a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé les taxes de chancellerie à prélever sur les cartes d'identité et sur les demandes de passeport.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2014 et par décision ministérielle du 6 août 2014 et publiée en due forme.

B e c k e r i c h.- Fixation d'un prix de vente de brochures concernant le patrimoine religieux de la commune de Beckerich.

En séance du 2 juin 2014 le Conseil communal de Beckerich a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé un prix de vente de brochures concernant le patrimoine religieux de la commune de Beckerich.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 21 juillet 2014 et publiée en due forme.

B e c k e r i c h.- Fixation d'une redevance forfaitaire pour la confection de photocopies sur «Plotter».

En séance du 2 juin 2014 le Conseil communal de Beckerich a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé une redevance forfaitaire pour la confection de photocopie sur «Plotter».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 21 juillet 2014 et publiée en due forme.

B e r t r a n g e.- Modification du règlement concernant les taxes et tarifs d'utilisation des salles et installations communales.

En séance du 10 juillet 2014 le Conseil communal de Bertrange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement concernant les taxes et tarifs d'utilisation des salles et installations communales.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 14 août 2014 et publiée en due forme.

B e t t e m b o u r g.- Modification du prix de vente d'un repas sur roues.

En séance du 9 mai 2014 le Conseil communal de Bettembourg a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le prix de vente d'un repas sur roues.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 20 mai 2014 et publiée en due forme.

B e t t e n d o r f.- Introduction d'une taxe de participation au financement des équipements collectifs.

En séance du 18 décembre 2013 le Conseil communal de Bettendorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe de participation au financement des équipements collectifs.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2014 et par décision ministérielle du 6 août 2014 et publiée en due forme.

B e t z d o r f.- Introduction d'une taxe pour la vente d'un lecteur de cartes.

En séance du 25 juillet 2014 le Conseil communal de Betzdorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe pour la vente d'un lecteur de cartes.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 août 2014 et publiée en due forme.

B e t z d o r f.- Abrogation de la taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité.

En séance du 25 juillet 2014 le Conseil communal de Betzdorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 10 septembre 2014 et publiée en due forme.

B o e v a n g e - s u r - A t t e r t.- Abrogation de diverses taxes de chancellerie.

En séance du 30 juillet 2014 le Conseil communal de Boevange-sur-Attert a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé diverses taxes de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 10 septembre 2014 et publiée en due forme.

C o l m a r - B e r g.- Fixation du prix de vente de glaces à la piscine.

En séance du 28 juillet 2014 le Conseil communal de Colmar-Berg a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente de glaces à la piscine.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 août 2014 et publiée en due forme.

C o n s d o r f.- Fixation du tarif de l'abonnement «Night Card Consdorf».

En séance du 11 juillet 2014 le Conseil communal de Consdorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le tarif de l'abonnement «Night Card Consdorf».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

C o n t e r n.- Abrogation de la taxe de chancellerie pour cartes d'identité.

En séance du 24 juin 2014 le Conseil communal de Contern a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe de chancellerie pour carte d'identité.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

C o n t e r n.- Modification des droits d'inscription aux cours d'enseignement musical pour l'année scolaire 2014/2015.

En séance du 9 juillet 2014 le Conseil communal de Contern a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les droits d'inscription aux cours d'enseignement musical pour l'année scolaire 2014/2015.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 août 2014 et publiée en due forme.

D i e k i r c h.- Modification du tarif kilométrique pour le transport de personnes en ambulance.

En séance du 29 juillet 2013 le Conseil communal de Diekirch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le tarif kilométrique pour le transport de personnes en ambulance.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 1^{er} août 2013 et publiée en due forme.

D i f f e r d a n g e.- Modification du chapitre «G-1 Stationnement» du règlement-taxe général.

En séance du 18 juin 2014 le Conseil communal de Differdange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre «G-1 Stationnement» du règlement-taxe général.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

D i f f e r d a n g e.- Modification du chapitre B-1: Location des salles et F-2: Location du hall omnisport à Oberkorn.

En séance du 26 mars 2014 le Conseil communal de Differdange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre B-1: Location des salles et F-2: Location du hall omnisport à Oberkorn.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 août 2014 et publiée en due forme.

D i f f e r d a n g e.- Modification du chapitre C-2 Cours pour adultes.

En séance du 23 juillet 2014 le Conseil communal de Differdange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre C-2 Cours pour adultes.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 25 août 2014 et publiée en due forme.

D i p p a c h.- Modification des taxes de chancellerie.

En séance du 7 août 2014 le Conseil communal de Dippach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 10 septembre 2014 et publiée en due forme.

D u d e l a n g e.- Modification du chapitre XXVIII – Vente d'imprimés, de documents audio et vidéo communaux – du règlement-taxe général.

En séance du 26 septembre 2014 le Conseil communal de Dudelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre XXVIII – Vente d'imprimés, de documents audio et vidéo communaux – du règlement-taxe général.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 16 octobre 2014 et publiée en due forme.

E s c h - s u r - A l z e t t e.- Modification de la taxe à percevoir sur les prix d'entrée des cinémas.

En séance du 4 avril 2014 le Conseil communal d'Esch-sur-Alzette a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la taxe à percevoir sur les prix d'entrée des cinémas.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2014 et par décision ministérielle du 6 août 2014 et publiée en due forme.

E s c h - s u r - A l z e t t e.- Modification des taxes et redevances relatives aux déchets.

En séance du 4 avril 2014 le Conseil communal d'Esch-sur-Alzette a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances relatives aux déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 23 mai 2014 et par décision ministérielle du 30 mai 2014 et publiée en due forme.

E t t e l b r u c k.- Introduction d'une taxe de chancellerie pour frais d'envoi de documents de chancellerie.

En séance du 16 mai 2014 le Conseil communal d'Ettelbruck a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe de chancellerie pour frais d'envoi de documents de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 18 juillet 2014 et par décision ministérielle du 24 juillet 2014 et publiée en due forme.

F l a x w e i l e r.- Abrogation de la taxe de chancellerie pour la confection d'une nouvelle carte d'identité.

En séance du 18 juillet 2014 le Conseil communal de Flaxweiler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe de chancellerie pour la confection d'une nouvelle carte d'identité.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 10 septembre 2014 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Fixation du droit d'inscription aux «cours traitement photos» session 2014/2015.

En séance du 29 septembre 2014 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le droit d'inscription aux «cours traitement photos» session 2014/2015.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 octobre 2014 et publiée en due forme.

G r e v e n m a c h e r.- Fixation des prix pour la foire aux Vins à partir de la saison 2015.

En séance du 10 juin 2014 le Conseil communal de Grevenmacher a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les prix pour la foire aux Vins à partir de la saison 2015.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

G r e v e n m a c h e r.- Fixation du prix de vente du livre «Roger Steffen».

En séance du 10 juin 2014 le Conseil communal de Grevenmacher a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente du livre «Roger Steffen».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

G r e v e n m a c h e r.- Fixation du prix de vente de la brochure «Auf den Spuren des Blannen Theis».

En séance du 10 juin 2014 le Conseil communal de Grevenmacher a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente de la brochure «Auf den Spuren des Blannen Theis».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

G r e v e n m a c h e r.- Modification du règlement-taxe sur la piscine en plein air.

En séance du 10 juin 2014 le Conseil communal de Grevenmacher a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur la piscine en plein air.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

G r o s b o u s.- Fixation de la participation des particuliers au service «Nightrider».

En séance du 30 juin 2014 le Conseil communal de Grosbous a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé la participation des particuliers au service «Nightrider».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 11 septembre 2014 et publiée en due forme.

H e s p e r a n g e.- Modification des taxes de chancellerie.

En séance du 11 juillet 2014 le Conseil communal de Hesperange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 10 septembre 2014 et publiée en due forme.

J u n g l i n s t e r.- Abrogation de la taxe pour la délivrance de cartes d'identité.

En séance du 27 juin 2014 le Conseil communal de Junglinster a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe pour la délivrance de cartes d'identité.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2014 et par décision ministérielle du 6 août 2014 et publiée en due forme.

K a y l.- Modification des taxes et redevances à percevoir sur les cimetières.

En séance du 6 février 2013 le Conseil communal de Kayl a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances à percevoir sur les cimetières.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

K e h l e n.- Modification du règlement-taxe sur la gestion des déchets.

En séance du 17 juin 2014 le Conseil communal de Kehlen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur la gestion des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

M e r t e r t.- Nouvelle fixation des tarifs pour l'utilisation des centres culturels ainsi que de la voie et des places publiques dans la commune.

En séance du 12 juin 2014 le Conseil communal de Mertert a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a nouvellement fixé les tarifs pour l'utilisation des centres culturels ainsi que de la voie et des places publiques dans la commune.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 10 juillet 2014 et publiée en due forme.

M e r t e r t.- Fixation du prix d'un conteneur papier et carton de 120 litres.

En séance du 7 août 2014 le Conseil communal de Mertert a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix d'un conteneur papier et carton de 120 litres.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 25 août 2014 et publiée en due forme.

M e r t z i g.- Fixation des droits d'inscription aux cours de jazz-danse pour résidents et non-résidents.

En séance du 15 juillet 2014 le Conseil communal de Mertzig a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les droits d'inscription aux cours de jazz-danse pour résidents et non-résidents.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 10 septembre 2014 et publiée en due forme.

M o m p a c h.- Modification des taxes de chancellerie.

En séance du 4 juillet 2014 le Conseil communal de Mompach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 27 août 2014 et par décision ministérielle du 11 septembre 2014 et publiée en due forme.

P é t a n g e.- Modification du chapitre XVIII – Taxes de stationnement et de parcage du règlement-taxe général.

En séance du 20 décembre 2013 le Conseil communal de Pétange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre XVIII – Taxes de stationnement et de parcage du règlement-taxe général.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 février 2014 et par décision ministérielle du 5 mars 2014 et publiée en due forme.

P é t a n g e.- Modification du chapitre III – Enlèvement des immondices du règlement général des tarifs.

En séance du 20 décembre 2013 le Conseil communal de Pétange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre III – Enlèvement des immondices du règlement général des tarifs.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 février 2014 et par décision ministérielle du 3 mars 2014 et publiée en due forme.

P é t a n g e.- Abrogation de la taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité.

En séance du 14 juillet 2014 le Conseil communal de Pétange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 11 septembre 2014 et publiée en due forme.

P u t s c h e i d.- Modification des taxes et redevances à percevoir sur l'assainissement.

En séance du 19 mars 2014 le Conseil communal de Putscheid a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances à percevoir sur l'assainissement.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juin 2014 et par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

R e d a n g e - s u r - A t t e r t.- Introduction d'un droit d'inscription aux cours de danse de salon.

En séance du 17 juillet 2014 le Conseil communal de Redange-sur-Attert a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un droit d'inscription aux cours de danse de salon.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 6 août 2014 et publiée en due forme.

R e i s d o r f.- Modification du règlement-taxe sur les cimetières.

En séance du 13 juin 2014 le Conseil communal de Reisdorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur les cimetières.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2014 et par décision ministérielle du 6 août 2014 et publiée en due forme.

R o s p o r t.- Modification des taxes et redevances sur l'assainissement.

En séance du 26 février 2014 le Conseil communal de Rosport a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances sur l'assainissement.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juin 2014 et par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

R o s p o r t.- Modification des taxes et redevances sur l'eau destinée à la consommation humaine.

En séance du 26 février 2014 le Conseil communal de Rosport a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances sur l'eau destinée à la consommation humaine.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juin 2014 et par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

R u m e l a n g e.- Fixation du prix de vente de bois de chauffage.

En séance du 2 avril 2014 le Conseil communal de Rumelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente de bois de chauffage.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 2 avril 2014 et publiée en due forme.

S a n e m.- Modification des taxes de raccordement à la conduite d'eau.

En séance du 18 juillet 2014 le Conseil communal de Sanem a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de raccordement à la conduite d'eau.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 11 septembre 2014 et publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Introduction d'un tarif pour la vente d'un lecteur de carte.

En séance du 15 juillet 2014 le Conseil communal de Schengen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un tarif pour la vente d'un lecteur de carte.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 28 juillet 2014 et publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Modification de la redevance annuelle pour frais de scolarité pour des enfants d'autres communes.

En séance du 20 mai 2014 le Conseil communal de Schengen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la redevance annuelle pour frais de scolarité pour des enfants d'autres communes.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 18 juillet 2014 et par décision ministérielle du 24 juillet 2014 et publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Modification des taxes de participation au financement des équipements collectifs pour les unités affectées à autres destinations.

En séance du 20 mai 2014 le Conseil communal de Schengen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de participation au financement des équipements collectifs pour les unités affectées à autres destinations.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Abrogation de la taxe de chancellerie relative à l'établissement d'une carte d'identité.

En séance du 15 juillet 2014 le Conseil communal de Schengen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe de chancellerie relative à l'établissement d'une carte d'identité.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 27 août 2014 et par décision ministérielle du 11 septembre 2014 et publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Introduction d'un règlement-taxe fixant la contribution compensatoire pour places de stationnement.

En séance du 20 mai 2014 le Conseil communal de Schengen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe fixant la contribution compensatoire pour place de stationnement.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2014 et par décision ministérielle du 14 août 2014 et publiée en due forme.

S c h i f f l a n g e.- Modification du règlement-taxe sur les cimetières.

En séance du 18 juin 2014 le Conseil communal de Schifflange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur les cimetières.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

S c h u t t r a n g e.- Modification du règlement-taxe sur l'évacuation des déchets.

En séance du 30 avril 2014 le Conseil communal de Schuttrange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur l'évacuation des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juin 2014 et par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

S t a d t b r e d i m u s.- Modification des droits d'inscription aux cours de l'école de musique.

En séance du 22 mai 2014 le Conseil communal de Stadtbredimus a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les droits d'inscription aux cours de l'école de musique.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

S t a d t b r e d i m u s.- Modification du règlement-taxe ayant pour objet le cautionnement lors de la réalisation de travaux de construction le long de la voie publique.

En séance du 11 juillet 2014 le Conseil communal de Stadtbredimus a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe ayant pour objet le cautionnement lors de la réalisation de travaux de construction le long de la voie publique.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 6 août 2014 et publiée en due forme.

S t e i n f o r t.- Modification des taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

En séance du 21 novembre 2013 le Conseil communal de Steinfort a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 22 septembre 2014 et par décision ministérielle du 3 octobre 2014 et publiée en due forme.

S t e i n s e l.- Fixation du droit d'inscription aux cours «Pilates» à partir de l'année scolaire 2014/2015.

En séance du 28 juillet 2014 le Conseil communal de Steinsel a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le droit d'inscription aux cours de «Pilates» à partir de l'année scolaire 2014/2015.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 août 2014 et publiée en due forme.

S t e i n s e l.- Modification du chapitre 1^{er}, article 1^{er} relatif à la carte d'identité du règlement-taxe sur la chancellerie.

En séance du 16 juin 2014 le Conseil communal de Steinsel a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre 1^{er}, article 1^{er} relatif à la carte d'identité du règlement-taxe sur la chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juillet 2014 et par décision ministérielle du 29 juillet 2014 et publiée en due forme.

V i a n d e n.- Fixation des taxes de stationnement au parking couvert «Victor Hugo».

En séance du 29 juillet 2014 le Conseil communal de Vianden a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes de stationnement au parking couvert «Victor Hugo».

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 11 septembre 2014 et publiée en due forme.

W a h l.- Modification du règlement-taxe sur les cimetières.

En séance du 18 juillet 2014 le Conseil communal de Wahl a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur les cimetières.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 18 juillet 2014 et par décision ministérielle du 24 juillet 2014 et publiée en due forme.

W a l d b r e d i m u s.- Modification du règlement-taxe relatif à la canalisation et à l'épuration des eaux usées.

En séance du 12 février 2014 le Conseil communal de Waldbredimus a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe relatif à la canalisation et à l'épuration des eaux usées.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juin 2014 et par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

W a l d b r e d i m u s.- Modification du règlement-taxe relatif à l'eau destinée à la consommation humaine.

En séance du 12 février 2014 le Conseil communal de Waldbredimus a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe relatif à l'eau destinée à la consommation humaine.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 juin 2014 et par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

W e i l e r - l a - T o u r.- Introduction d'un règlement-taxe concernant la mise à disposition du chalet communal à Hassel.

En séance du 19 mai 2014 le Conseil communal de Weiler-la-Tour a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe concernant la mise à disposition du chalet communal à Hassel.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

W e i l e r - l a - T o u r.- Fixation du prix de vente de colombaires aux cimetières de Hassel, Syren et Weiler-la-Tour.

En séance du 19 mai 2014 le Conseil communal de Weiler-la-Tour a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente de colombaires aux cimetières de Hassel, Syren et Weiler-la-Tour.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 2 juillet 2014 et publiée en due forme.

W e i s w a m p a c h.- Modification des tarifs à percevoir sur l'utilisation des salles communales.

En séance du 5 août 2014 le Conseil communal de Weiswampach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs à percevoir sur l'utilisation des salles communales.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 25 août 2014 et publiée en due forme.

W i l t z.- Modification des tarifs à percevoir au camping «Kaul» à partir de la saison touristique 2015.

En séance du 22 juillet 2014 le Conseil communal de Wiltz a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs à percevoir au camping «Kaul» à partir de la saison touristique 2015.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 août 2014 et publiée en due forme.

W i n c r a n g e.- Introduction d'un règlement-taxe concernant les chèques – service accueil.

En séance du 2 mars 2009 le Conseil communal de Wincrange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe concernant les chèques – service accueil.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 10 avril 2009 et publiée en due forme.

W i n s e l e r.- Modification des taxes de chancellerie.

En séance du 1^{er} août 2014 le Conseil communal de Winseler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2014 et par décision ministérielle du 11 septembre 2014 et publiée en due forme.

Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Considérant la loi du 4 juillet 2014 relative à la réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services et notamment l'article 3;

Vu les articles 12, 13 et 14 du règlement grand-ducal du 17 juillet 2000 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information;

1. Sont considérées comme nouvelles normes nationales applicables au Grand-Duché de Luxembourg, les normes européennes figurant sur le Relevé ILNAS (avril 2014) ci-annexé qui comprend les normes européennes élaborées et adoptées Part l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI).
2. Ce relevé est une mise à jour du catalogue des normes européennes qui complète et modifie les 26 volumes précédents publiés au Mémorial, à savoir A- N° 46/1994, 61/1997, 93/1998, 18/1999, 73/1999, 45/2000, 122/2000, 73/2003, 150/2003, 16/2004, 68/2004, 17/2005, 26/2005, 72/2005, 125/2005, 4/2006, 58/2006, 128/2006, 9/2007, 63/2007, 133/2007, 162/2007, 244/2007, 73/2008, 01/2014 et 73/2014.

3. La disponibilité de ces normes pour les milieux intéressés est assurée Part l'Organisme Luxembourgeois de Normalisation auprès de l'ILNAS et leur mise à disposition se fait sur demande.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Jean-Marie Reiff

Directeur

ILNAS – Organisme luxembourgeois de normalisation

Relevé des nouvelles normes applicables au Grand-Duché de Luxembourg (Octobre 2014)

Mise à jour du catalogue des normes européennes pour le domaine des télécommunications

Indicatif et Objectif de la Norme	Edition
<p>EN 300 019-1-1 V2.2.1 Environmental Engineering (EE); Environmental conditions and environmental tests for telecommunications equipment Part 1-1: Classification of environmental conditions; Storage</p>	04/2014
<p>EN 300 019-1-2 V2.2.1 Environmental Engineering (EE); Environmental conditions and environmental tests for telecommunications equipment Part 1-2: Classification of environmental conditions; Transportation</p>	04/2014
<p>EN 300 019-1-3 V2.4.1 Environmental Engineering (EE); Environmental conditions and environmental tests for telecommunications equipment Part 1-3: Classification of environmental conditions; Stationary use at weatherprotected locations</p>	04/2014
<p>EN 300 019-1-4 V2.2.1 Environmental Engineering (EE); Environmental conditions and environmental tests for telecommunications equipment Part 1-4: Classification of environmental conditions; Stationary use at non-weatherprotected locations</p>	04/2014
<p>EN 301 545-2 V1.2.1 Digital Video Broadcasting (DVB); Second Generation DVB Interactive Satellite System (DVB-RCS2) Part 2: Lower Layers for Satellite standard</p>	04/2014
<p>EN 301598 V1.1.1 White Space Devices (WSD); Wireless Access Systems operating in the 470 MHz to 790 MHz TV broadcast band; Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive</p>	04/2014
<p>EN 302 065-1 V1 3 1 . Electromagnetic compatibility and Radio spectrum Matters (ERM); Short Range Devices (SRD) using Ultra Wide Band technology (UWB); Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive Part 1: Requirements for Generic UWB applications</p>	04/2014
<p>EN 302 065-2 V1.1.1 Electromagnetic compatibility and Radio spectrum Matters (ERM); Short Range Devices (SRD) using Ultra Wide Band technology (UWB); Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive Part 2: Requirements for UWB location tracking</p>	04/2014
<p>EN 302 065-3 V1.1.1 Electromagnetic compatibility and Radio spectrum Matters (ERM); Short Range Devices (SRD) using Ultra Wide Band technology (UWB); Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive Part 3: Requirements for UWB devices for road and rail vehicles</p>	04/2014
<p>EN 302 217-2-2 V2.2.1 Fixed Radio Systems; Characteristics and requirements for point-to-point equipment and antennas Part 2-2: Digital systems operating in frequency bands where frequency co-ordination is applied; Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive</p>	04/2014

EN 302 217-3 V2.2.1 Fixed Radio Systems; Characteristics and requirements for point-to-point equipment and antennas Part 3: Equipment operating in frequency bands where both frequency coordinated or uncoordinated deployment might be applied; Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive	04/2014
EN 302 636-1 V1.2.1 Intelligent Transport Systems (ITS); Vehicular Communications; GeoNetworking Part 1: Requirements	04/2014
EN 303039 V1.1.1 Electromagnetic compatibility and Radio spectrum Matters (ERM); Land Mobile Service; Multichannel transmitter specification for the PMR Service; Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive	04/2014
EN 300468 V1.14.1 Digital Video Broadcasting (DVB); Specification for Service Information (SI) in DVB systems	05/2014
EN 302 636-6-1 V1.2.1 Intelligent Transport Systems (ITS); Vehicular Communications; GeoNetworking Part 6: Internal Integration; Sub-Part 1: Transmission of IPv6 Packets over GeoNetworking Protocols	05/2014
EN 301 908-18 V7.1.1 IMT cellular networks; Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive Part 18: E-UTRA, UTRA and GSM/EDGE Multi-Standard Radio (MSR) Base Station (BS)	07/2014
EN 301 908-18 V7.1.2 IMT cellular networks; Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive Part 18: E-UTRA, UTRA and GSM/EDGE Multi-Standard Radio (MSR) Base Station (BS)	07/2014
EN 301502 V11.1.1 Global System for Mobile communications (GSM); Harmonized EN for Base Station Equipment covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive	07/2014
EN 302 636-4-1 V1.2.1 Intelligent Transport Systems (ITS); Vehicular Communications; GeoNetworking Part 4: Geographical addressing and forwarding for point-to-point and point-to-multipoint communications; Sub-Part 1: Media-Independent Functionality	07/2014
EN 302 636-5-1 V1 2 1 . Intelligent Transport Systems (ITS); Vehicular Communications; GeoNetworking Part 5: Transport Protocols; Sub-Part 1: Basic Transport Protocol	08/2014
EN 302099 V2.1.1 Environmental Engineering (EE); Powering of equipment in access network	08/2014
EN 302895 V1.1.1 Intelligent Transport Systems (ITS); Vehicular Communications; Basic Set of Applications; Local Dynamic Map (LDM)	09/2014
EN 303 098-1 V1 2 1 . Electromagnetic compatibility and Radio spectrum Matters (ERM); Maritime low power personal locating devices employing AIS Part 1: Technical characteristics and methods of measurement	09/2014
EN 303135 V1.1.1 Electromagnetic compatibility and Radio spectrum Matters (ERM); Coastal Surveillance, Vessel Traffic Services and Harbour Radars (CS/VTS/HR); Harmonized EN covering the essential requirements of article 3.2 of the R&TTE Directive	09/2014

Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ouverte à la signature à Vienne et New York, le 3 mars 1980. – Adhésion de la République de Singapour; réserve et déclaration.

Il résulte d'une notification du Directeur Général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique qu'en date du 22 septembre 2014 la République de Singapour a adhéré à la Convention désignée ci-dessus, qui est entrée en vigueur à l'égard de cet Etat le 22 octobre 2014.

Réserve

«Conformément au paragraphe 3 de l'article 17 de la Convention, la République de Singapour déclare qu'elle ne se considère pas liée par les deux procédures de règlement des différends prévues au paragraphe 2 de l'article 17 de ladite Convention». (Original anglais)

Déclaration

«La République de Singapour croit comprendre que l'article 10 de la Convention inclut le droit pour les autorités compétentes de décider de ne pas engager de poursuites auprès des autorités judiciaires si l'auteur présumé de l'infraction relève de législations en matière de détention préventive et de sécurité nationale». (Original anglais)

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, fait à New York, le 25 mai 2000. – Ratification de la Guinée-Bissau.

Il résulte d'une notification du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 24 septembre 2014 la Guinée-Bissau a ratifié l'Acte désigné ci-dessus, qui est entré en vigueur à l'égard de cet Etat le 24 octobre 2014.

(Les déclarations faites par les Etats, conformément à l'article 3, paragraphe 2 du Protocole, relatives à l'âge minimum de l'engagement volontaire dans les forces armées nationales peuvent être consultées au Service des Traités du Ministère des Affaires étrangères).

Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières, signé à Luxembourg, le 15 octobre 2001. – Entrée en vigueur.

Les conditions requises pour l'entrée en vigueur de l'Accord désigné ci-dessus, approuvé par la loi du 28 avril 2014 (Mémorial A, n° 70 du 6 mai 2014, page 1014 et ss.) ayant été remplies le 20 octobre 2014, ledit Acte entrera en vigueur à l'égard des deux Parties contractantes le 1^{er} décembre 2014, conformément à son article 15.

Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française, concernant la mise en place et l'exploitation d'un centre commun de coopération policière et douanière dans la zone frontalière commune, signé à Luxembourg, le 24 octobre 2008. – Entrée en vigueur; liste des Etats liés.

Les conditions requises pour l'entrée en vigueur de l'Accord désigné ci-dessus, approuvé par la loi du 28 avril 2014 (Mémorial A, n° 70 du 6 mai 2014, page 1014 et ss.) ayant été remplies le 20 octobre 2014, ledit Acte entrera en vigueur à l'égard des quatre Parties contractantes le 1^{er} décembre 2014, conformément à son article 17.

Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté par la résolution RC/Res. 5 à la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à Kampala, le 10 juin 2010. – Ratifications de la Pologne, de l'Espagne et de la Lettonie.

Il résulte de plusieurs notifications du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies

- qu'en date du 25 septembre 2014 la Pologne a ratifié l'Amendement désigné ci-dessus qui entrera en vigueur à l'égard de cet Etat le 25 septembre 2015;
- qu'en date du 25 septembre 2014 l'Espagne a ratifié l'Amendement désigné ci-dessus qui entrera en vigueur à l'égard de cet Etat le 25 septembre 2015;
- qu'en date du 25 septembre 2014 la Lettonie a ratifié l'Amendement désigné ci-dessus qui entrera en vigueur à l'égard de cet Etat le 25 septembre 2015.

Amendements sur le crime d'agression du Statut de Rome de la Cour pénale internationale adoptés par la résolution RC/Res. 6 à la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à Kampala, le 11 juin 2010. – Ratifications de la Pologne, d'Espagne et de la Lettonie.

Il résulte de plusieurs notifications du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies

- qu'en date du 25 septembre 2014 la Pologne a ratifié les Amendements désignés ci-dessus qui entreront en vigueur à l'égard de cet Etat le 25 septembre 2015;
 - qu'en date du 25 septembre 2014 l'Espagne a ratifié les Amendements désignés ci-dessus qui entreront en vigueur à l'égard de cet Etat le 25 septembre 2015;
 - qu'en date du 25 septembre 2014 la Lettonie a ratifié les Amendements désignés ci-dessus qui entreront en vigueur à l'égard de cet Etat le 25 septembre 2015.
-